

DÉLIBÉRATION n° 2023-06-14-11

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 08/06/2023	L'an deux mil vingt-trois le quatorze juin à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 8</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absente : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie.
OBJET : Subvention / Ravalement de façades M.	<i>Étaient représentés :</i> LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, VEDRINE Sandrine, POIVEY Jean-Pierre, LABOUREY Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès <i>Excusés :</i> LORDIER Patrick a donné procuration à HERGAS Jasmine EMONIN Ghislaine a donné procuration à ROY Brigitte VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie POIVEY Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre LABOUREY Cloé a donné procuration à BUSSON Christine REBOUH Mehdi a donné procuration à GATSCHINE Jean WETZEL Brigitte a donné procuration à MARTINO Jean-Luc TRAVERSIER Agnès a donné procuration à BEDEZ Christian
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 26</i> <i>- Contre : 0</i> <i>- Abstention : 0</i>	<i>Absente :</i> ATAR Nathalie Claudine FRANÇOIS est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal, qu'un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » a été déposé par Monsieur _____, résidant au _____

Après étude de la demande de Monsieur _____, la commission « Environnement – Aménagement urbain – Patrimoine » a émis un avis favorable à ce dossier de subvention lors de sa réunion du 12/05/2023. En effet, le type de travaux réalisés et l'adresse de la maison sont éligibles au regard des conditions fixées dans la délibération n°11/2022 du 16/03/2022.

Vu la facture présentée et le montant éligible déterminé à partir de cette facture (14 545,45 € HT), Monsieur _____ peut prétendre à une subvention d'un montant de 2 000.00 € (soit le plafond arrêté dans la délibération susnommée relative aux subventions attribuées pour les ravalements de façades, car 15% du montant éligible correspondent à 2 181,82 €).

L'exposé de Madame la Maire entendu,

Le Conseil Municipal, **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,**
Décide d'allouer la subvention ci-dessus.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Fait à Bavans, le 14/06/2023

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le

ID : 025-212500482-20230614-DELIB2023061411-DE

Délibération certifiée exécutoire

Publiée sur papier le : 19 juin 2023

Publiée sur site internet le : 19 juin 2023

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.